



PRESENTATION GENERALE DU DOSSIER PEDAGOGIQUE

« Article 13 » est un film produit par Solidarité Laïque, avec l'appui de la fondation du Grand Orient de France.

Réalisé par Marcus Onalundula, responsable audiovisuel à Solidarité Laïque, ce documentaire de 26 minutes a été tourné de 2018 à 2019 dans le Refuge Solidaire de Briançon et auprès d'associations de Gap. Il recueille les témoignages de personnes migrantes dont des jeunes et mineurs, qui franchissent la frontière franco-italienne pour étudier, se soigner, accéder à une vie décente. Le documentaire met par ailleurs en valeur les personnes bénévoles et militant.e.s qui se mobilisent pour offrir un accueil décent et recréer une humanité locale. Il est un hommage à la solidarité et un plaidoyer pour l'accès aux droits les plus fondamentaux.

Le film est disponible gratuitement via les liens suivants :

Visionnage: https://www.youtube.com/watch?v=cnNERzZJdvo

Téléchargement : https://drive.google.com/open?id=1_bkxoJOBmKos6tpyMaSpZyHIC_XF3SzT

Pour en faciliter l'exploitation pédagogique en classe, au collège ou au lycée, l'équipe de Solidarité Laïque propose un ensemble de **fiches** permettant d'approfondir les principales thématiques du film : les droits de l'Homme, la solidarité, l'engagement (EMC), les migrations et la mondialisation (Histoire géographie) et l'approche par les droits (EMC).

Vous trouverez les fiches réparties en deux catégories dans le dossier suivant :

- 1. **Des fiches thématiques**, avec des références aux textes de lois, des outils statistiques, des définitions et des idées d'activités à proposer en classe ;
- 2. **Des pistes d'exploitation pédagogique,** pour que les enseignants puissent animer des séquences en lien avec le film "Article 13".

Nous vous en souhaitons une bonne lecture,

L'équipe de Solidarité Laïque



Solidarité Laïque est un collectif de **52 organisations** liées à **l'école publique, à l'éducation populaire et à l'économie sociale et solidaire**. Pour Solidarité Laïque, l'éducation est non seulement un droit fondamental mais la clé de l'émancipation individuelle, du développement social, culturel et économique. Elle contribue à bâtir la paix dans le respect des différences.

L'association agit dans une vingtaine de pays et en France pour lutter contre les inégalités et éduquer à la citoyenneté.

Contactez-nous: eas@solidarite-laique.org



Table des matières

Présentation du film	3
Les thèmes et questions du film	4
Filage du film	5
FICHE N°1 : le droit de migrer	7
FICHE N°2 : la migration en chiffres	9
FICHE N°3 : c'est quoi un.e migrant.e ?	10
FICHE N°4 : les frontières européennes	12
FICHE N°5 : une frontière d'inhumanité : le Col de l'échelle / Gap de Briançon	14
FICHE N°6 : majeur ou mineur ?	15
FICHE N°7 : le droit à l'éducation	17
Pistes d'animations pédagogiques	19
Pour aller plus loin	25



PRESENTATION DU FILM

FICHE TECHNIQUE DU FILM



Sortie: 2019

Durée: 26 minutes

Produit par Solidarité Laïque

Réalisé par Marcus Onalundula

Avec le soutien de la Fondation du Grand Orient de France.



PUBLIC CIBLE

- Tout public : scolaires, niveau collège et lycée, adultes

PRESENTATION DE MARCUS ONALUNDULA, REALISATEUR DE ARTICLE 13



D'abord animateur de télévision, monteur et réalisateur en République Démocratique du Congo, Marcus ONALUNDULA travaille à partir de 2010 en Afrique du Sud comme chef monteur pour une entreprise prestataire de la FIFA.

En 2013, il s'installe en France pour ses études et obtient des diplômes en Digital Video Producer et Film Making. Dès sa sortie de l'école de cinéma, il se lance dans la réalisation de films, aussi bien des fictions que des documentaires, en France et en Afrique.

Il travaille à Solidarité Laïque depuis octobre 2017.

Filmographie:

- « Passy » (2016), sur la prostitution en France;
- « Le prix de la mémoire » (2017), sur l'hommage à Sankara au Burkina Faso, coproduit par Solidarité Laïque ;
- « Ubuntu » (2018), court-métrage qui dénonce le principe de « délit de solidarité »
- « Je me cherche, je me débrouille » (2019), sur les problèmes d'employabilité des jeunes en Afrique de l'Ouest (production Solidarité Laïque).



LES THEMES ET QUESTIONS DU FILM

- Les thématiques soulevées par le film, que l'on peut aborder en classe :
 - Article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'approche par les droits
 - La politique migratoire européenne et la procédure Dublin
 - Le rôle des autorités locales dans l'accueil des personnes migrantes
 - Les mineurs isolés étrangers et la reconnaissance de leur minorité (plus largement les droits de l'enfant)
 - La scolarisation des personnes migrantes mineures (et plus largement le droit à l'éducation)
 - L'engagement citoyen et le délit de solidarité
 - L'approche positive des migrations, la lutte contre les préjugés et le racisme



« Qui dit homme dit humanité. L'homme porte en lui l'humanité. L'homme n'existe pas indépendamment de l'humanité. Perfectionner l'homme, c'est perfectionner l'humanité. Perfectionner l'humanité, c'est se perfectionner soi-même. » P. Leroux, Humanité, t. 1, 1840, p.

- Le parti pris du regard du réalisateur sur les « solidaires », qui créé un effet miroir avec soi- même, interroge chacun individuellement sur les questions suivantes :
 - Où est, en chacun de nous, notre **humanité** ? Serions-nous aussi des voisins, des acteurs de solidarité si nous habitions ces montagnes, cette frontière ?
 - Choisirons-nous la voie de l'engagement ou celui de l'indifférence ?
 - Qu'est- ce que la solidarité¹? qu'est ce qui l'anime?
 - L'empathie, la colère, la foi sont-elles des bons leviers d'engagement ? Quelles sont les limites de la solidarité ?
- Ce documentaire est aussi un hommage aux "délinquant.e.s solidaires" et peut encourager les apprenants à mener des recherches sur :
 - Les violences et intimidations dont sont victimes les personnes qui viennent en aide aux personnes migrantes ;
 - Les contraventions routières, fouilles intrusives, questionnements prolongés, mesures d'intimidation, poursuites et même condamnations qui transforment la solidarité en délit. Retrouvez Délit de Solidarité
 le Guide

En juillet 2018, le Conseil Constitutionnel consacrait pourtant la fraternité comme principe à valeur constitutionnelle. Mais la même année, le tribunal de Gap déclarait les "sept de Briançon", mobilisés sur le col de Montgenèvre en réaction à la présence d'un groupuscule d'extrême droite, coupables "d'aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire.

¹ Penser ici la solidarité à plusieurs niveaux : la solidarité envers les migrants (mobilisation des acteurs locaux, lieux d'accueil comme le refuge, initiatives organisées par les habitants) ; la solidarité « organisée » par les migrants eux-mêmes impliqués dans l'autogestion du refuge ; la solidarité institutionnelle (responsabilité de la mairie, respect des droits et question de la loi).



FILAGE DU FILM: MINUTAGE ET PROPOS

PARTIE 1: LE REFUGE SOLIDAIRE

• 2:42 Parcours de Lamine DIALLO

Lamine Diallo a 28 ans. Issu d'une famille nombreuse, il décide jeune de quitter son pays de naissance. Il a déjà traversé plus de 10 pays. A Briançon, Lamine est bénévole dans l'établissement qui l'a lui-même accueilli.

• 4:14 Présentation du centre « Le refuge solidaire »

« Le refuge solidaire » de Briançon a ouvert ses portes en 2017 du fait de la nécessité d'avoir un lieu pour accueillir la population migrante en constante augmentation. C'est une ancienne caserne de C.R.S qui a été donnée par la communauté de communes.

Plus de 5000 personnes migrantes ont pu être nourries, hébergées et accompagnées depuis sa création, grâce au travail des bénévoles de l'établissement.

• 7:36 Témoignage d'une personne migrante à visage caché

Cette personne migrante, voulant rester anonyme, a été incarcérée en Libye et a réussi à s'échapper. Durant son voyage, elle a subi le racisme et l'humiliation notamment dans un camp de réfugiés en Italie.

8:58 Eurodac ou la loi de Dublin

Eurodac est un dispositif de l'Union Européenne qui permet de cibler et d'identifier les personnes migrantes, afin de les ficher et de porter la responsabilité de leurs demandes d'asile au premier pays de l'Union Européenne qu'elles ont foulé.

• 11:56-13:04 La solidarité comme une forme de résistance

Malgré la difficulté des conditions de vie, une vraie solidarité s'organise autour de ces populations défavorisées. Cette solidarité est sincère et humaine, elle est le fait d'acteurs locaux qu'on retrouve en France comme en Italie.

PARTIE 2: L'ACCUEIL DES MINEURS

• 13:00 Procédure et dispositif d'accueil des mineurs migrants

Chaque département a la charge des mineurs isolés de son territoire. La procédure est assez longue et la majorité des demandes est déboutée au motif que le demandeur n'est pas mineur. Des mineurs se retrouvent ainsi dans le même état de vulnérabilité que des personnes migrantes majeures.

- 15:44-16:45 Témoignage d'un jeune migrant « déminorisé »
- 17:35 Limite du dispositif
- 19:26 Présentation du « réseau hospitalité »

« Le réseau hospitalité » hébergé par le Secours Catholique de Briançon s'occupe d'accompagner les jeunes se présentant comme migrants mineurs dans leur démarches juridiques, de les héberger, les nourrir et leur dispenser des cours. Toutes ces choses qui sont de la responsabilité de l'Etat.



PARTIE 3: LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

21 :25 Lamine DIALLO : Réflexion autour de la moralité de la géopolitique

Les pays d'où sont en provenance les personnes migrantes possèdent des formes de richesse qui devraient justement les dispenser de devoir quitter leur pays pour des raisons de survie.

• 22:15 Gerard FROMM (conseiller départemental Hautes-Alpes): Paradoxe des valeurs françaises

Les valeurs de la devise française « Liberté-Egalité-Fraternité » sont appliquées de manière variable à l'immigration en fonction d'enjeux politiques et économiques.

• 22 :24 Pauline REY (bénévole du « refuge solidaire ») : L'immigration est une richesse que l'on traite avec injustice

Selon Pauline Rey, on traite les migrants comme une population indésirable alors qu'on devrait les considérer comme une richesse.

23 :55 Sylvie BERNARD (bénévole) : Responsabilisation de l'état face à « l'injustice »

Les bénévoles et personnes engagées réalisent un travail constant pour accompagner les personnes migrantes... Mais tout ceci relève de la compétence de l'Etat qui doit prendre ses responsabilités et faire évoluer la situation.

• 25 :17 Personne migrante à visage caché : Le droit à vivre libre dans la dignité

Vivre en liberté et en sécurité est un droit qui doit s'appliquer à tout un chacun.

• 25 :20 Pauline REY (bénévole du « refuge solidaire ») : Paradoxe des valeurs françaises

Liberté- Egalité-Fraternité sont des valeurs que l'on apprend à l'école en France. Dans les faits, la manière dont on traite la question de l'immigration montre clairement que ces valeurs ne sont pas respectées. « Les droits de l'homme des personnes migrantes sont bafoués, qu'en sera-t-il de nos droits si nous ne pouvons pas garantir ceux des autres ? »



FICHE N°1: LE DROIT DE MIGRER

1. ARTICLE 13 DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (ONU, 1948)

• Le droit de migrer est universel. Cf. la déclaration des droits de l'Homme

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

Et pourtant, en pratique, seuls les ressortissants des pays du Nord et les ressortissants les plus aisés des pays du Sud en bénéficient. Pour beaucoup d'hommes et de femmes, franchir une frontière se fait au péril de sa vie. Une fois arrivés dans leur pays de destination, ils ou elles se voient nier leur droit à la santé, à l'éducation, à la justice ou à l'asile.

Les limites

L'exemple du passeport

« Pour certaines personnes, le passeport est un portail vers le monde. Pour d'autres, une barrière à la liberté de voyage qu'elles recherchent. » Henley&Partner cabinet de conseil



D'après une étude de *Henley & Partners*, ces trois passeports donnent un accès facilité à 186 pays à travers le monde. Ils sont au quatrième rang mondial des passeports les plus côtés.



Un français peut par exemple se rendre en Argentine, en Afrique du Sud, en Albanie ou au Liban en ayant pour simple démarche administrative de présenter son passeport aux autorités des frontières traversées.

A l'inverse, les passeports syriens, iraquiens et afghans ne permettent un accès facilité qu'à moins de 30 pays. Ces pays sont principalement insulaires ou dit « en voie de développement » en Asie et en Afrique.

- VIDEO: Comprendre la DUDH infographie animée par Amnesty International. 2018 (10 minutes, lycéens et +): https://www.youtube.com/watch?time continue=37&v=eNotd5Q6yxM&feature=emb logo
- TEXTE DE LOI: Déclaration universelle des droits de l'Homme
 https://enseigner.tv5monde.com/sites/enseigner.tv5monde.com/files/asset/document/dudh-texteofficiel 1.pdf
- AUTRE: Classement mondial des passeports Décembre 2019:
 https://www.henleypassportindex.com/assets/2019/Q4/HENLEY_PASSPORT_INDEX_2019_Q4_INFOGRAPHIC_GLOBAL_RANKING_190928.pdf



3. DES IDEES POUR LA CLASSE

Questions de compréhension « Article 13 »

- Dans le film « Article 13 », qu'est-ce qui prouve que « le droit de migrer » n'est pas respecté ?
- Citez les injustices dont sont victimes les jeunes qui arrivent clandestinement à Briançon.

• Propositions de débats en classe

- « Sommes-nous tous égaux vis-à-vis du « droit de quitter son pays » ? Expliquez.
- « Considérez-vous que le droit de « choisir sa résidence » est respecté en France ? Argumentez ».
- « Selon vous, quels facteurs peuvent empêcher une personne de retourner dans son pays à l'issue d'un départ vers un pays étranger ? ».

• Idées de projet :

- Réalisez une affiche de présentation des éléments fondamentaux de la DUDH;
- En sous-groupes, relisez la DUDH et classez les articles en deux catégories : « les droits respectés » « les droits non respectés ». Pour chaque droit que vous estimez « non respecté », donnez un exemple concret (Attention : n'oubliez pas de citer vos sources).



FICHE N°2: LA MIGRATION EN CHIFFRES

1. HISTOIRE

La migration a toujours existé

Si on considère l'Histoire du monde dans sa globalité, on constate que la migration a toujours existé. C'est une question d'adaptabilité à l'environnement.

L'origine africaine de l'Homme est aujourd'hui bien établie et c'est au cours de la période que les scientifiques appellent « Out of Africa » que l'homo sapiens a colonisé l'ensemble des territoires terrestres.

• La migration en chiffres

- On estime actuellement à environ 258 millions de personnes le nombre de migrants internationaux².
- Environ **750** millions de personnes migrent à l'intérieur de leur frontière. Si ce chiffre n'est qu'une estimation, il permet cependant d'observer qu'à cette date il y a 3,5 fois plus de migrants internes que de migrants internationaux (214 millions en 2009).
- Un tiers de l'effectif mondial des migrants sont des jeunes, âgés de 15 à 34 ans ; 15% ont moins de 20 ans ;
- L'âge médian est de 39 ans
- 48% des migrants dans le monde sont des femmes ;
- 70,8 millions de personnes dans le monde ont été forcées de fuir leur foyer, un chiffre sans précédent et on compte parmi elles presque 25,9 millions de réfugiés dont plus de la moitié a moins de 18 ans (selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR));
- Les pays en développement accueillent 86% des personnes réfugiées dans le monde.

- EXPOSITION: « Immigrations », réalisée par Solidarité Laïque en partenariat avec la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC)
 https://www.solidarite-laique.org/pro/documents-pedagogiques/une-exposition-pour-comprendre-les-migrations-et-lutter-contre-les-prejuges/
- ARTICLE: Pourquoi le phénomène migratoire actuel en Europe n'est ni une nouveauté, ni d'une ampleur sans précédent? Solidarité Laïque
 https://www.solidarite-laique.org/informe/pourquoi-le-phenomene-migratoire-actuel-en-europe-nest-ni-une-nouveaute-ni-dune-ampleur-sans-precedent/
- ARTICLE: Réfugiés: le respect du droit international n'est pas une option! Solidarité Laïque
 https://www.solidarite-laique.org/je-milite/journee-mondiale-des-refugies-le-respect-du-droit-international-nest-pas-une-option/
- ARTICLE: L'humanité de demain se construit par l'accueil des migrants d'aujourd'hui Solidarité Laïque https://www.solidarite-laique.org/informe/lhumanite-de-demain-se-construit-par-laccueil-des-migrants-aujourdhui/
- DOSSIER: Le dossier Spécial Migrations « pour un débat apaisé et serein » 2015 Solidarité Laïque https://www.solidarite-laique.org/app/uploads/2015/12/La-Lettre-sp%C3%A9cial-Migrations.pdf

² Selon les calculs de l'ONU, le nombre total de migrants internationaux a augmenté de 49 % depuis 2000, dépassant le taux de croissance de la population mondiale (qui est de 23 %). Ainsi, la part de migrants est passée de 2,8 % à 3,4 % de la population mondiale.



FICHE N°3: C'EST QUOI UN.E MIGRANT.E?

1. DEFINITIONS

Migrant.e: toute personne qui a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer. (Définition des Nations Unies)

Migrer, c'est un droit fondamental. Il est garanti par la déclaration universelle des Droits de l'[humain] de 1948 qui affirme que :

- « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat » (article 13-1),
- « Toute personne a le droit de quitter son pays y compris le sien et de revenir dans son pays » (article 13-2),
- « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher l'asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ». (article 14).

Réfugié.e: les réfugiés se trouvent hors de leur pays d'origine en raison d'une crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui ont gravement bouleversé l'ordre public et qui, en conséquence, exigent une « protection internationale ».

Une personne réfugiée a obtenu un titre de séjour (qui constitue comme une carte d'identité de réfugié·e et qui autorise à rester en France et de vivre "légalement" comme tous·tes les autres citoyen·n·e·s avec les mêmes droits et devoirs communs), au nom du « droit d'asile ».

Devenir une personne réfugiée est garanti par le droit international : la Convention de Genève : toute personne peut prétendre à l'asile si « [elle craint] d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

2. RESSOURCES EXTERNES

- ARTICLE: « réfugié » ou « migrant » quel est le mot juste ? Point de vue du Haut-Commissariat aux réfugiés
 https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/7/55e45d87c/point-vue-hcr-refugie-migrant-mot-juste.html
- ARTICLE: Les réfugiés Organisation des Nations Unies https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/refugees/
- VIDEO: Réfugié, migrant, demandeur d'asile Amnesty International https://www.amnesty.fr/education-droits-refugies-migrants-asile

3. IDEES POUR LA CLASSE (DEBUT COLLEGE)

- Animer un remue-méninge en classe sur « les raisons qui peuvent pousser des familles à quitter leur pays »;
- Amener les enfants à s'interroger sur leurs propres projets de vie via les questions suivantes :
 « Est-ce que vous aimeriez vivre dans un pays étranger quand vous serez adulte ? Si oui, quel pays et pourquoi ? Si non, pourquoi ? ».
 - « Si vous vous rendiez dans un autre pays, comment aimeriez-vous qu'on vous accueille ? » Créez de manière collective une « charte de l'accueil chaleureux et humaniste ».



Dossier pédagogique – Article 13

- Proposer des débats libres autour de l'immigration et du droit d'asile :
 - Que pensez-vous du fait de franchir une frontière illégalement ?
 - Quelles peuvent être les raisons qui poussent une personne à migrer ?

(Ce type de débat est possible dans un groupe cohésif qui est prêt à dire et à écouter des paroles libres).



FICHE N°4: LES FRONTIERES EUROPEENNES

1. DEFINITIONS

Dubliné.e.s: se réfère au **règlement Dublin** qui est un texte normatif de l'Union Européenne entré en vigueur au 1er janvier 2014 et régissant les conditions de demande d'asile en UE. Il prévoit notamment l'obligation de demande d'asile dans le premier pays d'entrée en UE. Concrètement, un migrant arrivant en Europe par l'Italie, s'il est interpelé par les carabiniers italiens (la prise des empreintes digitales est automatique, celles-ci sont centralisées dans le fichier européen <u>Eurodac</u>) ne pourra constituer sa demande d'asile qu'en Italie, même si la personne continue sa route pour tenter sa chance en France, en Allemagne ou au Royaume-Uni. Ce règlement dédouane de leurs responsabilités les pays forts de l'Union tels que la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les pays scandinaves, mais fait peser une charge migratoire plus importante sur des pays économiquement plus faibles tels que l'Italie ou la Grèce.

Sa réforme est toujours d'actualité (délais, quotas de répartition des demandeurs d'asile...) et fait grand débat entre les pays de l'UE difficilement prêts à assumer leurs responsabilités.

Le respect des droits les plus fondamentaux des personnes migrantes tels que le droit à la vie, à la santé, à l'asile, à l'éducation, à la justice ou au logement sont aujourd'hui mis à mal du fait de la mise en place de politiques sécuritaires, de fermeture et militarisation des frontières, de criminalisation des personnes migrantes et des ONG ou citoyens et citoyennes qui leur viennent en aide.

Agence Frontex: Lancée en 2016, cette agence a pour but la surveillance des frontières extérieures de l'UE. Son action comprend un volet analytique des tendances en matière d'immigration dite irrégulière et un deuxième volet de terrain qui vise à coordonner les actions des Etats membres de l'UE. L'agence Frontex peut aussi être appelée à envoyer des agents en urgence à une frontière sur demande exceptionnelle d'un des pays membres. L'UE déploie également des opérations militaires de lutte contre les réseaux de passeurs en Méditerranée, tout en pénalisant les ONG actives dans le sauvetage en mer.

Externalisation des frontières: ce phénomène renvoie au fait de confier le travail de police, de contrôle migratoire et de contrôle des frontières de l'UE à des États tiers ou à des opérateurs privés à travers divers mécanismes, comme le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, les accords UE -Turquie.

- ARTICLE: Immigration comprendre le règlement de Dublin en 3 questions Le Monde https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/06/07/comprendre-le-reglement-dublin-en-3-guestions 5311223 3214.html
- ARTICLE: L'externalisation des frontières et négociations internationales Ritimo https://www.ritimo.org/Externalisation-des-frontieres-et-negociations-internationales
- ARTICLE: ONG en mer, témoins gênants SOS Méditerranée:
 http://www.sosmediterranee.fr/journal-de-bord/ONG-en-mer-temoins-genants



3. DES IDEES POUR LA CLASSE

• ACTIVITE PEDAGOGIQUE D'IMMERSION, « Les routes de l'exil » d'Amnesty International

Le but est de faire réfléchir les participants aux enjeux de l'exil et aux choix (ou aux non-choix) que doivent faire les réfugiés pour atteindre l'Europe.

 $\frac{https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2F027fd91b-3dca-4f2b-9eb1-7e6c8a5cbc98\ activite-pedagogique-les-routes-exil.pdf}{}$



FICHE N°5 - UNE FRONTIERE D'INHUMANITE : LE COL DE L'ECHELLE / GAP BRIANÇON

1. LE COL DE L'ECHELLE

Le **col de l'Échelle** est un col des Alpes françaises. Il culmine à 1 762 mètres d'altitude. Il est situé dans le département des Hautes-Alpes, à six kilomètres de la frontière avec l'Italie proche de la gare de Bardonnèche.

Il a fait de tristes unes depuis la <u>crise de l'accueil des</u> <u>migrants en Europe</u>, lieux de drames de personnes migrantes (décès, amputations...) tentant à pied, dans le froid, la neige de franchir la frontière francoitalienne. Notamment de très jeunes mineurs non accompagnés.



Source : Journal Le Temps (CH)

Lors du démantèlement de Calais en 2015, la mairie de Briançon s'était portée volontaire pour accueillir une partie des personnes migrantes en provenance du nord de la France. Plus au sud, lorsque le passage par la Vallée de la Roya (Alpes-Maritimes) a été freiné par des contrôles très renforcés, beaucoup de personnes migrantes ont emprunté les sentiers des Hautes-Alpes, qui est devenu un point stratégique de passage depuis l'Italie.

Il est le lieu de tous les extrêmes : fraternité et accueil locaux par des habitants inquiétés pour avoir manifesté leur solidarité (organisation de marches et de « maraudes géantes ») et rejet de l'autre et xénophobie la plus abjecte. Le 21 avril 2018, près de 180 jeunes militants du groupe <u>Génération identitaire</u> montent au col de l'Échelle et déploient d'importants moyens afin d'empêcher les migrants d'entrer en France.

Selon « Tous Migrants », collectif interassociatif né à Briançon en 2015), 5202 personnes sont arrivées au refuge solidaire de Briançon en 2018. Ils ont été 410 sur les deux premiers mois d'hiver de 2019, environ deux-tiers d'entre eux ont été assistés par des « maraudeurs », soit près d'un demi-millier de personnes, une mobilisation extraordinaire.

- EXPOSITION: Frontières, une exposition sur les limites et leurs limites Conçue et réalisée par le Musée
 National de l'Histoire de l'Immigration (CNHI)
 https://www.solidarite-laique.org/pro/documents-pedagogiques/frontieres-une-exposition-sur-les-limites-et-leurs-limites/
- ARTICLE : Au col de l'Echelle, des jeunes migrants piégés par le froid et renvoyés par la France https://www.letemps.ch/monde/col-lechelle-jeunes-migrants-pieges-froid-renvoyes-france
- ARTICLE: Dans les Hautes-Alpes, malgré la répression, la solidarité est vive avec les migrants https://reporterre.net/Dans-les-Hautes-Alpes-malgre-la-repression-la-solidarite-est-vive-avec-les



FICHE N°6: MAJEUR OU MINEUR?

1. UNE QUESTION DETERMINANTE

La protection de l'enfance

L'âge est un critère déterminant dans le traitement que les jeunes peuvent recevoir au regard de leurs Droits et de la **Convention internationale des droits de l'enfant** qui leur reconnait une vulnérabilité spécifique et une protection adaptée à leur minorité.

En 2018, un tiers des migrants accueillis au refuge de Briançon s'identifiaient comme des enfants. La plupart sont originaires d'Afrique de l'Ouest, les pays d'origine les plus courants étant la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Mali. (Entretien de Human Rights Watch, janvier 2019).

Dans les Hautes Alpes : 80% des jeunes qui se présentent ne sont pas reconnus mineurs

En 2018, "dans le département des Hautes Alpes, **80% des jeunes qui se présentent ne sont pas reconnus mineurs"** (Anne Chavanne, bénévole au refuge). Lors de la dernière visite de l'équipe de Solidarité Laïque en juin 2019 à Gap Briançon, la situation avait empiré sur la non-reconnaissance quasi systématique de la minorité des jeunes migrants remettant en cause leurs droits notamment à la protection.

Cette non-reconnaissance a de lourdes conséquences : ces jeunes, qui ne relèvent pas du système de protection de l'enfance, dépendent alors d'hébergements d'urgence pour adultes ou de la générosité de citoyens et citoyennes. Ils rencontrent de grandes difficultés à accéder aux soins, à l'éducation et à la régularisation de leur statut légal.

Quelques rappels utiles

- L'âge d'un mineur isolé étranger est déterminé par sa propre déclaration et la présentation d'un acte d'état civil.
- En cas de doute, ou en l'absence de document d'état civil, une expertise médico-légale peut être ordonnée par une autorité judiciaire un juge des enfants ou le procureur de la République. Mais à la seule condition que l'étranger en question donne son accord.
- Un mineur migrant non accompagné appréhendé par la police des frontières est d'abord placé en zone d'attente et y est maintenu pendant 20 jours maximum. Il peut y déposer une demande d'asile. Au moment de son placement en zone d'attente, un administrateur ad hoc doit lui être désigné sans délai. En présence de celui-ci, une audition est menée par un officier de protection de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).
- Le renvoi ou l'expulsion d'un mineur isolé étranger est interdit. De plus, le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) prévoit également que les étrangers (majeurs et mineurs) bénéficient d'une protection de 24 heures contre l'expulsion. Il permet à l'étranger se présentant aux frontières de prendre contact avec son consulat, un membre de sa famille, un proche, un avocat ou une association, avant d'être refoulé.



- LIVRET: STOP AUX IDEES REÇUES SUR LES ENFANTS ET LES PERSONNES MIGRANTES, réalisé par Solidarité Laïque, le SNUipp-FSU et la FCPE, avec la participation d'InfoMIE, Centre de Ressources pour les Mineurs Isolés. Il a reçu le soutien de l'Internationale de l'Education.
 - https://www.solidarite-laique.org/pro/documents-pedagogiques/livret-stop-aux-idees-recues-sur-les-enfants-et-les-personnes-migrantes/
- EXPOSITION : « Ensemble pour défendre les droits de l'enfant ! », une exposition pour faire connaître et respecter les droits de l'enfant
 - https://www.solidarite-laique.org/pro/documents-pedagogiques/ensemble-pour-defendre-les-droits-de-lenfant-une-exposition-pour-que-les-droits-de-lenfant-soient-connus-et-respectes/
- RAPPORT : « ça dépend de leur humeur » Traitement des enfants migrants non accompagnés dans les Hautes Alpes Human Rights Watch
 - $\frac{https://www.hrw.org/fr/report/2019/09/05/ca-depend-de-leur-humeur/traitement-des-enfants-migrants-non-accompagnes-dans-les$



FICHE N°7: LE DROIT A L'EDUCATION

1. CE QUE DIT LA LOI

Les Conventions internationales

« **Toute personne a droit à l'éducation** ». Article 26 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Garantir l'accès à l'éducation à tous les enfants, indépendamment de leur situation sociale, géographique, familiale ou de leur origine est une obligation inscrite dans le Code de l'Education comme dans plusieurs conventions internationales que la France a choisi de signer.



• Le droit français

Extrait du <u>Livret « Stop aux idées reçues sur les enfants et les personnes migrantes »</u>, réalisé par Solidarité Laïque, le SNUipp-FSU et la FCPE, avec la participation d'InfoMIE, Centre de Ressources pour les Mineurs Isolés. Il a reçu le soutien de l'Internationale de l'Education.

En France, le droit à l'éducation est une « priorité nationale » (Code de l'éducation) et l'éducation est « obligatoire pour les enfants (...) français et étrangers, entre six et seize ans » ajoute le Code.

Le droit français est donc très clair là-dessus : l'Etat est responsable et doit scolariser tous les jeunes de 6 à 16 ans présents sur son territoire.

Pour les jeunes de plus de 16 ans, l'Etat français doit respecter leur droit à l'éducation et scolariser celles et ceux qui le demandent. Peu importe son origine, sa nationalité, sa situation administrative, on ne peut refuser le droit à l'éducation à un-e enfant-e migrant-e et/ou réfugié-e, que sa famille soit entrée de façon « régulière » ou « irrégulière » sur le territoire français. Les mairies, les directions des écoles n'ont ni à contrôler la situation d'un-e enfant étranger-ère, ni à exiger des papiers d'identité. Mais il existe encore trop de situations où l'Etat ne garantit pas le droit à l'éducation pour tous et toutes !

Le Défenseur des Droits en France rappelle souvent que les droits des enfants migrant·e·s sont bafoués, notamment leur droit à l'éducation. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a ainsi rappelé récemment la France à l'ordre, lui demandant de « garantir à tous les enfants le droit à l'éducation sans discrimination ».

• Le droit à la scolarisation, un combat à Gap Briançon

Il a fallu un recours en justice des avocats du Réseau Hospitalité contre le rectorat de Marseille et l'inspection académique (mention dans le film) pour débloquer l'accès à des places UPE2A pour les jeunes migrants.

UP2A: Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants.

Allophone signifie dans ce cas de figure : « qui parle une autre langue que le français ». Dans certaines écoles, un·e enseignant·e d'UPE2A vient une ou plusieurs fois par semaine pour faire travailler les nouveaux·nouvelles élèves arrivant·e·s, en petits groupes.



- LIVRET: STOP AUX IDEES REÇUES SUR LES ENFANTS ET LES PERSONNES MIGRANTES, réalisé par
 Solidarité Laïque, le SNUipp-FSU et la FCPE, avec la participation d'InfoMIE, Centre de Ressources pour les
 Mineurs Isolés. Il a reçu le soutien de l'Internationale de l'Education.
 https://www.solidarite-laique.org/pro/documents-pedagogiques/livret-stop-aux-idees-recues-sur-les-enfants-et-les-personnes-migrantes/
- PLAIDOYER: « le VADEMECUM sur l'accès à l'éducation, cadre légal, dysfonctionnements et moyens d'action » de la Ligue des Droits de l'Homme https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2018/07/vademecum-droits-%C3%A0-la-scolarisation-1.pdf



PISTES D'ANIMATIONS PEDAGOGIQUES AUTOUR DU FILM

EN AMONT DE LA PROJECTION

- Demander aux apprenants de faire des hypothèses sur le contenu du film à partir du TITRE :
 - o Pourquoi Article 13?
 - o A votre avis, de quel **article** parle-t-on? De quel texte de référence?
- Demander aux apprenants de faire des hypothèses sur le contenu du film à partir de l'AFFICHE



- O Que voyez-vous sur cette affiche?
- Qu'est-ce que cette affiche vous inspire ?
- o Pourquoi un paysage hivernal?
- Quel lien entre le paysage et le titre ?
- Amener une réflexion sur les différents genres cinématographiques ; demander aux apprenants de définir le « documentaire ».
 - O Qu'est-ce qui différencie ce genre de la fiction ?3
 - Connaissez-vous d'autres documentaires ?
 - o Citez des documentaires qui vous ont particulièrement intéressés.

³ Pour en savoir plus : voir explications du CNDP - http://www.cndp.fr/crdp-clermont/upload/ http://www.cndp.fr/crdp-clermont/upload/ 1 2012-11-16 16-31-21 .pdf



QUESTIONS LIEES A LA COMPREHENSION ET A LA RECEPTION DU FILM

- Demander aux apprenants de se concentrer sur les principales personnes interviewées; de relever <u>le</u>
 <u>point de vue</u> de chacun d'entre eux;
- Demander aux apprenants de se concentrer sur <u>leurs émotions</u>: que pensent-ils des parcours de vie des jeunes migrants? De la solidarité des habitants?
- Demander aux apprenants de se concentrer sur <u>leur vécu</u> : ont-ils déjà fait preuve de solidarité ? A quel moment ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui les a amenés à être solidaires ?
- Demander aux apprenants de se concentrer sur <u>leur réception du film</u> :
 - o Est-ce que le film leur a plu ? Déplu ?
 - O Qu'est-ce qui les a marqué ?
 - Sont-ils surpris par le film qu'ils viennent de voir ? Sur son contenu ?
 A chaque fois, leur demander de justifier
- Demander aux apprenants d'imaginer une autre <u>affiche</u> pour le film (éventuellement : organiser un concours dans la classe)
 - Envoyez vos productions à <u>eas@solidarite-laique.org</u>
- Leur demander de rédiger le synopsis du film et les critiques du film

DEBAT MOUVANT (APRES LE VISIONNAGE DU FILM)

Durée de l'animation : 1h

Nombre d'encadrant.e: 1 ou 2

Nombre de participant.e.s : de 5 à 50 personnes

Matériel:

Un espace vide (il va y avoir du mouvement !)

Thème abordé, message transmis: Cette forme de débat permet de réfléchir ensemble sur une notion et d'arriver à se construire sa propre opinion sur le sujet. La réflexion se mûrit au cours de l'animation qui permet de ne pas rester crispé sur une position.

Principe: L'animateur trouve une phrase clivante* autour de la question de la solidarité qui va diviser le groupe. Il l'écrit sur une grande feuille, l'accroche au mur (au milieu) et la lit à voix haute. Les participants vont ensuite choisir leur camp: plutôt d'accord, plutôt pas d'accord. Ils se répartissent à droite et à gauche de l'espace de la salle (debout ou assis). Les indécis restent au milieu dans ce qu'on appelle: « La Rivière du doute »: ils ne peuvent pas s'y exprimer. Pour s'exprimer ils devront rejoindre le camp « pour » ou « contre ». Ensuite, chaque camp prend 5 minutes pour se réunir et réfléchir ensemble aux arguments qui l'ont conduit à faire ce choix-là. A tour de rôle, chaque camp va exposer ses arguments; le but étant d'échanger des arguments pour faire venir dans son camp les indécis et même ceux de l'autre camp. Chaque participant a la liberté de changer de camp autant de fois qu'il le



veut ! Il doit justifier aux autres son changement de position. Une fois les arguments épuisés concernant une affirmation, l'animateur du débat peut proposer une seconde affirmation et le débat reprend et ainsi de suite.

* Exemples d'affirmations clivantes sur le sujet des migrations :

- On doit être solidaire même quand la loi nous l'interdit
- Nous sommes dans l'obligation d'accueillir les autres
- Seul l'Etat a la responsabilité de s'occuper des personnes migrantes
- L'empathie permet de construire une réponse solidaire
- La solidarité est réservée aux professionnels
- Ne pas accueillir les migrants c'est renoncer à une part de notre humanité
- Les personnes qui ne respectent pas les droits humains ne doivent pas en bénéficier pour eux-mêmes

Continuité après le débat mouvant : réaliser une affiche permettant de matérialiser les idées débattues.

UN JEU POUR « PRESSER » LES STEREOTYPES SUR LES MIGRATIONS : LE JEU DES CITRONS

Le jeu des citrons a été inventé par l'Association MEDIAPTE de Poitiers (Education aux médias et à l'image) http://xn--education-au-developpement-et-solidarit-internationale-e0e.com/wp-content/uploads/2016/10/Jeu-descitrons.pdf

Citrons

Enjeux / Objectifs

L'objectif de cette activité est de permettre aux participants de comprendre la relation entre les généralisations et les stéréotypes.

Matériel

Pour la partie I de l'exercice il est nécessaire Pour la partie I de l'exercice il est necessaire d'avoir un citron pour chaque groupe de 4 ou 5 participants. Pour la partie II il est nécessaire d'avoir un autre type de fruit (banane, kiwi, etc) pour chaque petit groupe. Il est utile de disposer d'une salle assez grande

pour pouvoir diviser les participants en petits groupes pouvant discuter sans déranger les autres.

Déroulement

Partie I

Temps 1 Mettez tous les citrons sur une table afin que tout le monde puisse les voir. Demandez aux partici-pants de décrire les caractéristiques d'un citron. rond, jaune, acide...). Inscrivez les réponses sur le tableau.

Temps 2

Divisez les participants en petits groupes et don-

Divisez les participants en petits groupes et don-ner à chaque groupe un citron.

Demandez aux participants d'apprendre à connaître leur citron dans le détail en l'étudiant attentivement et en prenant note de toutes ses caractéristiques spécifiques. Veillez à ce qu'ils ne marquent pas ou n'abîment pas leur citron de quelque manière que ce soit. Ils peuvent lui don-ner un nom, lui inventer une histoire et commen-cer à le considérer comme une personne.

Après un court instant, demandez à quelqu'un de chaque groupe de parler de son citron aux autres.

Ramassez tous les citrons et mélangez-les. Demandez à une personne de chaque groupe de venir récupérer son citron. (Cela ne devrait soule ver aucun problème puisqu'ils ont appris à connaître leur citron comme quelqu'un d'unique).

Puis posez les questions suivantes pour susciter

- Pourquoi était-ce si facile pour vous de recon-
- Pourquoi etan-ce si facile pour vous de recon-naître votre citron ?
 Avez-vous déjà changé d'opinion sur une personne après avoir appris à la connaître ?

- Connaissez-vous quelqu'un qui aurait changé d'opinion sur vous, après avoir appris à vous connaître ?
- En quoi les stéréotypes peuvent-ils être préjudiciables ?

Partie II

Temps 1 Distribuez un fruit différent à chaque groupe (kiwi, papaye, banane...etc).

Temps 2

Dites aux participants que certains de ces nou-veaux fruits vont emménager dans le Pays des Citrons qui lui est mono-culturel. Chaque groupe aura cinq minutes pour décider d'accepter ou refuser ce « nouveau venu ». Ils devront alors inventer une histoire/un jeu de rôle sur le proces-sus de décision qui sera présenté à l'ensemble des participants.

Chaque groupe aura deux minutes pour présenter sa satyre ou les motivations de sa décis refus ou d'acceptation du fruit « étranger

Posez les questions suivantes pour susciter le débat

- Quelle a été votre décision concernant le fruit
- « étranger » ?

 Avez-vous déjà été un kiwi dans un monde de citrons ? Comment avez-vous vécu cette situa-
- Qui sont les « étrangers » dans votre école ?
- Qui sont les « etrangers » dans votre ecoie ?
 Dans votre communauté ? Chez vous ?
 De quelles manières peut-on faire comprendre à quelqu'un qu'il n'est pas le bienvenu ? Comment pouvons nous aider des personnes à se sentir à l'aise dans notre communauté ?



1/1





FISH BOWL

Cette animation a été inventé par l'association Citoyens & Territoires Grand Est

https://www.lafabriquedumonde.fr/outils/technique-d-animation-le-fish-bowl-43

Le fishbowl consiste à créer une conversation avec un grand groupe autour d'une question ou d'un sujet précis. Il s'agit de réfléchir sur une question ou un enjeu afin de l'approfondir ou de l'explorer, en misant sur l'échange par le biais d'une discussion ouverte et non dirigée.

Présentation

- >> La salle est préparée avec deux cercles concentriques de chaises. On place 5 chaises au centre et les autres sont placées à l'extérieur (pour les groupes plus importants, on peut aller jusqu'à 8 chaises au centre).
- >> Avoir préparé au moins 2 questions. (Par exemple : Quelles seraient les conditions à mettre en place ou les solutions à envisager pour relever ce défi? Qui pourrait vous appuyer et contribuer à relever ce défi et comment?)
- >> Invitez 4 personnes à s'installer dans le cercle du centre en laissant une chaise vide. Elles auront comme tâche d'être les premières à discuter de la question qui leur sera lancée (identifiez les personnes à l'avance pour le premier tour).
- >> Expliquez au groupe les consignes à suivre (5 min).

Une première question sera lancée au groupe du centre afin de démarrer une discussion entre eux. Les personnes qui souhaitent se joindre à la discussion devront se lever et aller s'asseoir sur la chaise vide et participer à l'échange.

En contrepartie, une des personnes assises au centre devra se lever et aller s'asseoir sur une chaise

disponible dans le cercle extérieur.

Les personnes extérieures sont également invitées à noter leurs observations sur la grille de notes qui leur a été fournie.

>> Démarrez la discussion en posant la première question (20 min)

Invitez les gens au centre à y répondre comme s'ils discutaient. Il ne faut pas que ceux-ci y répondent à tour de rôle, mais plutôt dans le cadre d'une discussion, d'un échange.

Soyezleplusdiscretpossibleetintervenezseulement pour recadrer les échanges si on s'éloigne trop du sujet de discussion.

Après 20 minutes environ, arrêtez la discussion.

- >> Posez la deuxième question (20 min) Invitez les gens qui le souhaitent à former le premier quatuor de discussion et on repart l'activité.
- >>> Synthèse et bonification : retour en grand groupe avec les participantes et participants observateurs (15 min). Invitez les gens à s'exprimer sur ce qu'ils ont noté. Notez le tout sur le papier-affiche (très grands Post-it).

Pré-requis

- >> de 10 à 75 participants
- >> Durée : 60 à 90 min
- >> Avoir un grand thème ou une grande question qui interpelle les gens et stimule la conversation.
- >> Feuilles papier-affiche
- >> Grille de notes pour les observateurs
- >> Tablette de feuilles Post-it de très grand format (grandeur papier-affiche)
- >> Marqueurs

Quelques applications

Ateliers participatifs

Conférences

Réunions organisationnelles et assemblées publiques



LE DEBAT FICTIF

Durée de l'animation :

- 30 à 40 minutes de débat
- 5 à 10 minutes d'analyse
- 5 à 10 minutes de synthèse

Nombre de participant.e.s: entre 4 et 40 personnes.

Objectifs:

- Libérer la parole du groupe afin de préparer le débat après le visionnage du film
- Réfléchir sur les migrations telles qu'elles sont abordées dans le film
- Approfondir ses connaissances sur les migrations

Requis : deux animateurs idéalement, un pour la gestion du public, l'autre pour la prise de note et la synthèse finale en fin d'activité.

Il faut expliquer au groupe que l'intérêt du jeu est la réflexion autour de la migration, que les propos qui sont tenus ne sont pas forcément le reflet des pensées des personnes qui les ont dites. La situation est fictive et les positions sont aléatoires. Le fait que l'on n'ait pas d'informations sur le « groupe de personnes », sur la raison de leur déplacement et leur origine est volontaire.

Déroulement :

L'animateur pose la situation suivante : En 2070, il est le maire du village, il annonce qu'à la suite d'une « catastrophe », le village a été « sélectionné » pour accueillir « un groupe de personnes » venu d'un « autre territoire ». Il a donc organisé une concertation avec les habitants pour connaître leurs opinions.

Les participants assis sont divisés en deux groupes (horizontalement ou verticalement, peu importe il faut que les groupes soient mixtes et équilibrés). Le premier groupe adoptera la position « Pour » et le second la condition « Contre ».

C'est l'animateur qui donne la parole aux participants qui lèveront la main pour prendre la parole. L'animateur doit veiller à donner la parole à tous et à reformuler autant que possible ce que disent les participants.

Pour aider le village à réfléchir il peut demander :

- Accueillir des étrangers est-il une obligation morale ?
- Doit-on sélectionner les personnes que l'on va accueillir ?
- L'hospitalité est-il un droit pour tous?

L'animateur peut aussi donner la possibilité au groupe de se concerter quelques minutes et de préparer ensemble leurs arguments.

Après environ une demi-heure à quarante minutes d'échange, le deuxième animateur doit récapituler ce qui a été dit au cours de l'échange. Expliquer ce qui est possible et ce qui se fait actuellement. Il rappellera aussi ce que dit la loi en termes de droit d'asile et d'immigration. Il peut s'en suivre un échange autour de l'atelier ou des notions soulevées dans le débriefing.



UN AUTRE JEU AUTOUR DES MECANISMES D'AMALGAMES, DE GENERALISATION ET D'EXCLUSION

Par Afrik impact

"L'exception !"

Cette méthode a pour but d'approcher les relations majoritéminorité ainsi que la discrimination

Ses objectifs sont d'entamer le débat sur les différents groupes au sein de la société ; de faire prendre conscience à l'ensemble des participants de divers préjugés et de la discrimination ; d'encourager l'empathie par le biais de l'expérience du rejet et de l'exclusion.

Une petite **préparation** est nécessaire à l'aide de pastilles de couleur autocollantes (ou papier collant découpé coloriés à l'aide de feutres ou de crayons de couleur) :

Ainsi, pour un groupe de 20 personnes par exemple, il faudra 6 pastilles bleues, 5 rouges, 5 jaunes, 3 vertes et 1 blanche.

Concernant le déroulement :

- Coller une pastille sur le front de chaque joueur ; les joueurs ne doivent pas connaître sa couleur.
- Dire aux joueurs de former des groupes avec ceux dont la pastille est de la même couleur.
- 3. Interdire à tous de parler (pas de communication verbale).

Evaluation: Aidez les membres du groupe à explorer ce qu'ils ont ressenti, fait et appris: qu'avez-vous ressenti lorsque vous avez rencontré les groupes de personnes aux pastilles de même couleur? Qu'a ressenti la personne portant l'unique pastille blanche? Avez-vous tenté de vous aider mutuellement au sein des groupes? A quels groupes appartenez-vous (par exemple: équipe de football, établissement scolaire, groupe religieux, ...) dans la réalité? N'importe qui peut-il se joindre à ces groupes? Dans notre société, qui sont les exceptions?



POUR ALLER PLUS LOIN

"Il est plus facile de désintégrer un atome qu'un préjugé" Albert Einstein

Pour **Solidarité Laïque**, acteur d'éducation à la citoyenneté mondiale, il est primordial que le respect des droits et de la dignité des personnes migrantes passe par un plaidoyer auprès des élu.e.s mais aussi par la sensibilisation et l'éducation afin de lutter contre les idées reçues et les amalgames.

Aussi, Solidarité Laïque développe des animations et des outils pédagogiques pour aborder ces enjeux avec tout type de public, dans le cadre éducatif comme lors d'actions de sensibilisation et de débat avec un grand public.

Les outils de sensibilisation et de plaidoyer ci-dessous sont ainsi mis à votre disposition dans ce cadre :

- EXPOSITIONS: pour comprendre les migrations, aborder l'histoire...
 https://www.solidarite-laique.org/tag/migrations-outil/
- LIVRET: Stop aux idées reçues sur les enfants et les personnes migrantes, réalisé par Solidarité Laïque, le SNUipp-FSU et la FCPE, avec la participation d'InfoMIE, Centre de Ressources pour les Mineurs Isolés. Il a reçu le soutien de l'Internationale de l'Education.
 https://www.solidarite-laique.org/pro/documents-pedagogiques/livret-stop-aux-idees-recues-sur-les-enfants-et-les-personnes-migrantes/
- DES OUTILS POUR TOUS LES ÂGES : Sensibiliser, comprendre et agir contre le racisme : https://www.solidarite-laique.org/pro/documents-pedagogiques/sensibiliser-comprendre-et-agir-contre-les-racismes-les-outils-pedagogiques/
- KIT 10 Mythes: Déconstruire les migrations et les diasporas Forim
 Sous forme de fiches argumentaires: 10 idées reçues/10 mythes déconstruits

 http://www.forim.net/contenu/campagne-europenne-la-voix-des-migrant-e-s-et-des-diasporas-d%C3%A9construire-10-id%C3%A9es-re%C3%A7ues-sur

En relation avec notre film, nous conseillons surtout les « **fiches – idées reçues** » ci-dessous (NB les fiches traitent des migrations et non pas spécifiquement des réfugiés) :

- Fiche 3 : « La majorité des migrations se font des pays en développement vers les pays développés, des pays pauvres vers les pays riches »
- Fiche 6 : « Les pays d'accueil ne bénéficient pas de la migration »
- Fiche 8 : « L'arrivée de migrant-es affaiblit l'identité ainsi que les valeurs européennes et aboutira à un clash des cultures »
- Fiche 9 : « L'Union européenne est confrontée à une invasion d'immigrant[e]s en raison de sa politique généreuse d'admission et d'accueil »
- Fiche 10: « L'Europe ne peut plus accepter de migrant-es »
- VIDEO: DECONSTRUIRE LES CHIFFRES: la video Datagueule 3'50 compile les données réelles des migrations http://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/video-datagueule-des-chiffres-contre-les-idees-recues-sur-les-migrants
 1808185.html



Dossier pédagogique – Article 13

On y apprend qu'en 2015, 240 millions de personnes ont migré pour des raisons économiques, politiques ou de survie, dans le monde. Ce qui ne représente que 3% de la population mondiale et qui n'a rien de nouveau. Le nombre était plus élevé (5%) avant la première guerre mondiale. Les images rappellent aussi que les migrations n'ont pas de nationalité. Tout au long du XIXe siècle, 50 millions d'Européens ont fui vers les Amériques.

VIDEO: expliquer aux enfants « qu'est ce que la solidarité internationale? » une vidéo de 2 min de Solidarité
Laïque avec Milan, en infographie animée. 2016 https://youtu.be/I-WI9Z6YrU0

